

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Question spéciale (2HA1167)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Pilier principal B A - histoire de l'art	Extra-muros: 1	cont. continu	1
Pilier secondaire B A - histoire de l'art	Extra-muros: 1	cont. continu	1

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps, Semestre Automne

Equipe enseignante:

Tous

Objectifs:

Dans le courant de son troisième semestre d'étude, l'étudiant-e définit de manière personnelle trois questions spéciales, traitant ou approfondissant un thème abordé dans l'un des cours d'histoire de l'art qu'il aura suivis en première année de BA, qu'il peut soumettre pour vérification au professeur concerné. Les trois questions sont nécessairement prises dans les trois périodes médiévale, moderne et contemporaine.

Contenu:

Pour chacune des trois questions spéciales, l'étudiant-e établit une bibliographie (comprenant ouvrages et articles récents tirés de revues scientifiques, de moins de 10 ans, sauf cas particuliers).

La qualité de la bibliographie et de l'énoncé des questions entrent en compte dans l'évaluation de la prestation de validation. Cas échéant, l'étudiant-e peut prendre rendez-vous avec l'assistant-e du professeur concerné afin de lui demander conseil.

Forme de l'évaluation:

La question spéciale est validée dans le cadre d'une évaluation interne, pendant le quatrième semestre d'étude, sous la forme d'une interrogation orale de 10 minutes après tirage au sort déterminant laquelle des trois questions préparées par l'étudiant-e sera examinée. L'étudiant-e formulera sa réponse de manière à cibler un aspect spécifique du thème retenu dans un bref exposé de 10 minutes: enjeux et questions de recherche, lignes de force de l'analyse, principaux résultats escomptés, conclusion et voies de recherche.

Echec : veuillez vous référer à la procédure "Evaluations internes" disponible sur le website de l'IHAM et au "Règlement d'études et d'examens de la Faculté des lettres et des sciences humaines" :

<http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/4163101.htm>

Dès le 20.09.2016 : Nouveau règlement d'études d'examens :

http://www.ne.ch/legislation-jurisprudence/pubfo/ArrRegCE/Documents/2015/FO38_01_DEF_UNINE_R_fish_26mai2015.pdf

Forme de l'enseignement:

Travail personnel